



French translation of " Facts about DTPA" (<http://www.bt.cdc.gov/radiation/dtpa.asp>)

Des faits sur le DTPA

Le diéthylène-triamine-pentaacétate (DTPA) peut éliminer certains matériaux radioactifs du corps mais il doit être administré sous le contrôle d'un médecin.

Les personnes peuvent avoir subi une [contamination interne](#) (à l'intérieur du corps) par des matériaux radioactifs ingérés (en mangeant ou en buvant) ou inhalés (en respirant) accidentellement. Le plus rapidement ces matériaux seront éliminés du corps et moins nombreux et moins graves seront les effets sur la santé de cette contamination. Les petites quantités de contamination ne nécessitent pas toujours de traitement mais les médecins peuvent prescrire le DTPA s'ils déterminent qu'une personne ayant subi une contamination interne pourra obtenir des avantages du traitement.

Qu'est-ce que le diéthylène-triamine-pentaacétate ?

Le diéthylène-triamine-pentaacétate est un sel de calcium ou de zinc qui est utilisé depuis les années 1960 pour traiter les personnes ayant subi une contamination interne par certains matériaux radioactifs tels que l'[americium](#), le [plutonium](#), le californium, le curium et le berkelium. Actuellement, le diéthylène-triamine-pentaacétate est approuvé uniquement pour le traitement de la contamination interne par le plutonium, l'americium et le curium.

Comment agit le diéthylène-triamine-pentaacétate ?

Le diéthylène-triamine-pentaacétate se présente sous deux formes : le diéthylène-triamine-pentaacétate de calcium (Ca-DTPA) et le diéthylène-triamine-pentaacétate de zinc (Zn-DTPA). Les deux formes sont capables de se lier à certains matériaux radioactifs (voir la section précédente) et d'accélérer l'excrétion de ces matériaux dans l'urine, réduisant ainsi la contamination interne.

Le diéthylène-triamine-pentaacétate a une plus grande efficacité lorsqu'il est administré dans les premières 24 heures suivant la contamination interne. Cependant, il est toujours actif plusieurs jours ou plusieurs semaines après qu'une personne a été contaminée.

Qui peut prendre du diéthylène-triamine-pentaacétate ?

Le diéthylène-triamine-pentaacétate de calcium est sans danger pour la plupart des adultes mais il **ne doit pas être administré** aux personnes atteintes de maladies rénales ou de dépression de la fonction médullaire osseuse. De même, **il faut s'abstenir d'administrer le diéthylène-triamine-pentaacétate de calcium** aux enfants en dessous de 18 ans, aux femmes enceintes ou aux personnes affectées par des problèmes liés à la moelle osseuse. Il doit être utilisé avec précaution chez les patients atteints d'une forme grave de l'hémochromatose. Les enfants et les femmes enceintes sous contrôle médical peuvent prendre de petites doses de diéthylène-triamine-pentaacétate de zinc. **Le diéthylène-triamine-pentaacétate de calcium et le diéthylène-triamine-pentaacétate de zinc ne doivent pas être utilisés** pour traiter les personnes qui ont subi une contamination interne par les métaux radioactifs [uranium](#) ou neptunium.

Effets indésirables du diéthylène-triamine-pentaacétate

La plus grande partie du diéthylène-triamine-pentaacétate est excrétée (éliminée) dans l'urine dans les 12 heures suivant son administration et il ne s'accumule donc pas dans l'organisme et ne cause pas

Des faits sur le DTPA

(continued from previous page)

d'effets à long terme pour la santé. Les effets indésirables peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, des douleurs thoraciques, un goût métallique dans la bouche, la nausée, la diarrhée et des démangeaisons, mais ces symptômes diminuent entre les prises de médicament. Le diéthylène-triamine-pentaacétate augmente aussi la perte de certains minéraux (zinc, magnésium et manganèse) par l'organisme mais on peut recommander des suppléments pour compenser cette perte.

Comment le diéthylène-triamine-pentaacétate est-il administré ?

Le diéthylène-triamine-pentaacétate peut être injecté par voie intraveineuse dans le bras à l'aide d'une seringue ou sous perfusion lente du liquide sortant d'une poche de perfusion. Il peut être administré aux personnes dont les poumons ont été contaminés par des matériaux radioactifs sous forme d'inhalation en aérosol ou par vaporisation. L'inhalation de diéthylène-triamine-pentaacétate peut provoquer de la toux ou une respiration sifflante chez certaines personnes, surtout chez les asthmatiques.

Il faut parfois administrer le diéthylène-triamine-pentaacétate chaque jour pendant une longue durée. Toutefois, **de nombreuses personnes n'ont besoin que d'une seule dose** comme traitement. La durée du traitement dépend du niveau de contamination interne et de la réaction de la personne au traitement. Le diéthylène-triamine-pentaacétate doit être administré uniquement pendant la durée estimée nécessaire par le médecin.

Pendant le traitement, les médecins pourront faire des prises de sang et recueillir des spécimens d'urine et de selles provenant des personnes sous traitement. Ces échantillons fourniront des renseignements sur le niveau de radiations émises dans l'organisme par les matériaux radioactifs en cause.

Où peut-on obtenir du diéthylène-triamine-pentaacétate ?

Le diéthylène-triamine-pentaacétate peut être obtenu exclusivement sur prescription médicale. Le CDC a inclus le diéthylène-triamine-pentaacétate de zinc et de calcium dans les stocks stratégiques nationaux (Strategic National Stockpile, SNS) qui sont un ensemble spécial de médicaments et de fournitures médicales que le CDC conserve pour traiter la population dans les situations d'urgence.

Où peut-on obtenir des renseignements supplémentaires ?

On peut obtenir des renseignements détaillés sur le diéthylène-triamine-pentaacétate sur le site Internet : [U.S. Food and Drug Administration \(FDA\)](http://www.fda.gov).

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le service des interventions d'urgence du Centre de prévention et de contrôle des maladies (CDC) en composant le 1-800-311-3435 ou par une visite au site Internet <http://www.cdc.gov/netinfo.htm>.

Pour de plus amples informations, visitez <http://www.bt.cdc.gov/radiation/french/> ou appelez la ligne d'urgence du CDC au (800) 232-4636 (anglais et espagnol), ou (888) 232-6348 (ATME)